L'islam en questions et réponses Islam en Questions et réponses Site fondé et supervisé Par Cheikh

5246 - des personnes de religions différentes font le travail d'abattage dans les abattoirs

question

Nous savons que la viande issue d'un animal égorgé par les gens du livre peut valablement et de manière incontestable être consommée par les musulmans, comme cela a été dit dans le Coran, mais également qu'il y a des divergences entres les ulémas pour certains cas. Ma question se rapporte à un cas précis :nous vivons dans une ville au Canada, et comme vous le savez, accueillons des immigrés qui viennent des différents coins du monde. Si vous allez à l'abattoir vous y trouvez des personnes de différentes religions ; vous y trouvez des musulmans, des juifs, des chrétiens, des bouddhistes, des athées, etc. Mais nous ne savons toujours pas ceux parmi eux qui seront chargés d'égorger les animaux (ils peuvent être de n'importe quelle religion).

Pouvons nous dire qu'étant donné que nous vivons dans ce pays il n'est pas important que nous ayons toutes ces informations et que nous pouvons consommer la viande qui existe sur le marché? Je pose cette question en prenant en considération le fait qu'il existe des musulmans qui égorgent les animaux selon la méthode islamique et vendent de la viande sur le marché. C'est une difficulté à la quelle sont confrontées beaucoup de personnes. Mais le problème est qu'ils posent souvent la question aux cheikhs sans leur donner les détails que je viens de vous donner. Vous nous serez d'une grande aide si vous nous explicitez la question en détail.

la réponse favorite

,

Le musulman doit être très regardant concernant cette question et faire de telle sorte que sa nourriture, sa boisson et ses habits soient licites. Il est par ailleurs clair qu'il est interdit de

L'islam en questions et réponses Islam en Questions et réponses Site fondé et supervisé Par Cheikh

consommer la viande provenant des animaux abattus par les athées et les sikhs et non par les chrétiens ou juifs.

L'un d'entre nous, les musulmans peuvent égorger son animal et le confier à un autre pour ce qui concerne l'abattage et le découpage.

Le Cheikh: Al-Abd al-Latîf

En résumé, si l'animal est égorgé par un musulman ou par quelqu'un des gens du livre, vous pouvez le consommer, mais si c'est par d'autres vous ne devez pas le consommer. Et si les tâches d'égorgement à l'abattoir sont confiées à des personnes de religions différentes parmi les quelles on peut trouver des musulmans, des bouddhistes, des hindous des communistes, des apostats et que vous ne connaissiez pas lequel d'entre eux a procédé à l'égorgement, vous ne devez pas consommer cette viande. Allah le sait mieux.